

Section 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial: Levto WG
 Code du produit: 055C02
 Description du produit: Granulés dispersibles dans l'eau
 Description chimique de principe actif (s): Mésosulfuron-méthyl et iodosulfuron-méthyl-sodium
 GCPF code: WG (Granulés dispersibles dans l'eau)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Agriculture - Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Telefon:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Fax:	+353 (0) 1 2832026	
Web:	www.lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848,
 Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Section 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Identificateur de produit :

Mésosulfuron-méthyl
 Iodosulfuron-méthyl-sodium
 Ethoxylat d'alcool gras - alkyléther
 Tétrapropylènebenzènesulfonate, sel de calcium

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON
+ P310
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208 Contient de l'éthoxylat d'alcool gras – alkyléther. Peut produire une réaction allergique.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 24 heures.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 3 COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS N°	EC N°	Index N°	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Mésosulfuron-méthyl	208465-21-8	-	-	Aquatic Acute1; H400	2-5
Iodosulfuron-méthylsodium	144550-36-7	-	616-108-00-1	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	<2
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	-	-	Aquatic Chronic 2; H411	8-10
Ethoxylat d'alcool gras - alkyléther	1492044-51-5	-	-	Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	> 2.5 - < 25
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	265-198-5	649-424-00-3	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	> 2.5 - < 25
Tétrapropylènebenzène sulfonate, sel de calcium	11117-11-6	234-360-7	-	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	> 1 - < 5

Polymère aromatique sulfoné, sel de sodium	68425-94-5	-	-	Eye Irrit. 2, H319	> 1 – < 20
Silice amorphe	112926-00-8 or 7631-86-9	231-545-4	-	Non classé	11-13
Kaolin	1332-58-7	310-194-1	-	Non classé	30-35

*Substance pour laquelle il existe des valeurs limite d'exposition sur le lieu de travail.

Section 4 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Informations générales: Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir.
- Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Information pour le médecin : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

Section 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Pour les petits feux: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Pour les grands incendies: Mousse résistant à l'alcool ou eau pulvérisée
- Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Section 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

Section 7 MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

Section 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Les limites d'exposition:

Composant	Les limites d'exposition	Value Type	Source
Silice amorphe	Autriche, Allemagne : 4 mg/m ³ (aérosol inhalable) Belgique : 10 mg/m ³ Danemark : 2 mg/m ³ (aérosol inhalable) Irlande : 6 mg/m ³ (fraction inhalable) 2.4 mg/m ³ (fraction respirable) Royaume-Uni : 6 mg/m ³ (aérosol inhalable) 2.4 mg/m ³ (aérosol respirable)	Valeur limite (8h)	-
Kaolin	10 mg/m ³ (VME)	Valeur limite	France (INRS)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle:

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection respiratoire:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
Protection de la peau: les et du corps :	Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes parties du corps souillées devront être lavées.
Protection des mains :	Porter des gants de protection appropriés. Caractéristiques recommandées: Gants imperméables conformes à la norme NF EN374 Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.
Protection des yeux:	Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.
Mesures d'ordre technique :	Confinement et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement. Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante. Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
Mesures de protection:	L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander conseil à un professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Section 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
--

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Informations générales

Etat Physique :	Granulé
Couleur :	Brun
Odeur :	aromatique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH (à 20 ° C):	8,5 - 10,0 à 10% dans l'eau (23 °C)
Point/intervalle de fusion :	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	donnée non disponible
Point d'éclair :	non applicable
Taux d'évaporation :	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	non facilement inflammable
Limite d'explosivité, inférieure :	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure:	donnée non disponible
Pression de vapeur :	donnée non disponible
Densité de vapeur relative :	donnée non disponible
Densité :	1.00 g/cm ³
Solubilité dans d'autres solvants:	dispersable dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Mésosulfuron-méthyl: log P _{oe} = -0.48 Iodosulfuron-méthyl-sodium: log P _{oe} = -0.7 Mefenpyr-diethyl: log P _{oe} = 3.83 à 21 °C
Température d'auto-inflammabilité:	264°C
Décomposition thermique :	donnée non disponible
Viscosité, dynamique :	non applicable
Viscosité, cinématique :	non applicable
Propriétés explosives :	non explosif
Propriétés comburantes :	non comburant

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

Section 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes ou exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement d'acide chlorhydrique (HCl), de cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), d'acide iodhydrique (HI), d'oxyde de carbone (CO), d'oxydes de soufre, d'oxydes d'azote (NOx).

Section 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL₅₀ orale rat: > 2 000 mg/kg (sur produit similaire)
 DL₅₀ cutanée rat > 5 000 mg/kg (sur produit similaire)
 CL50 inhalation rat: > 1.1 mg/IL4 h – pas de mortalité (sur produit similaire)
 Irritation des yeux lapin: Irritant sévère (sur produit similaire)
 Irritation de la peau lapin: Irritant (sur produit similaire)
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non sensibilisant pour la peau (sur produit similaire)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Mésosulfuron-méthyl : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
 Iodosulfuron-méthyl-sodium: N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
 Mefenpyr-diethyl : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

Cancérogénicité

Mésosulfuron-méthyl : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
 Iodosulfuron-méthyl-sodium: N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
 Mefenpyr-diethyl : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction

Mésosulfuron-méthyl : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
 Iodosulfuron-méthyl-sodium: Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
 Mefenpyr-diethyl : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

Toxicité pour le développement

Mésosulfuron-méthyl : Ne montre pas d'effets toxiques pour le développement lors d'expérimentations animales.
 Iodosulfuron-méthyl-sodium: Ne montre pas d'effets toxiques pour le développement lors d'expérimentations animales.
 Mefenpyr-diethyl : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Mefenpyr-diethyl sont liés à la toxicité maternelle.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Mésosulfuron-méthyl : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Iodosulfuron-méthyl-sodium: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.
Mefenpyr-diethyl : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Section 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

CL ₅₀ Oncorhynchus mykiss (96 h):	7.5 g/L (sur produit similaire)
CE ₅₀ Daphnia magna (48 h):	13.1 mg/L (sur produit similaire)
CE ₅₀ Raphidocelis subcapitata (72h) :	2.4 mg/L
CE ₅₀ Lemna gibba (7 jours) :	0.62 µg/L (mésosulfuronméthyl)
CE ₅₀ Lemna gibba (14 jours) :	0.81 mg/L (iodosulfuronméthyl-sodium)
CE ₅₀ Lemna gibba (7 jours) :	12 mg/L (i mefenpyr-diethyl)

12.2. Persistance et dégradabilité

Mésosulfuron-méthyl :	non rapidement biodégradable. K _{oc} = 92
Iodosulfuron-méthyl-sodium:	non rapidement biodégradable. K _{oc} = 45
Mefenpyr-diethyl :	non rapidement biodégradable. K _{oc} = 625

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mésosulfuron-méthyl :	Ne montre pas de bioaccumulation.
Iodosulfuron-méthyl-sodium:	Ne montre pas de bioaccumulation.
Mefenpyr-diethyl :	Ne montre pas de bioaccumulation. Facteur de bioconcentration (FBC) 232.

12.4. Mobilité dans le sol

Mésosulfuron-méthyl :	Modérément mobile dans le sol.
Iodosulfuron-méthyl-sodium:	Mobile dans le sol.
Mefenpyr-diethyl :	Légèrement mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de substance répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Emballages contaminés:	Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Section 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2015).

14.1. Numéro ONU :

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(IODOSULFURON-METHYL-SODIUM, MESOSULFURONMETHYL, SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE)
MELANGE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable

Section 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Autres prescriptions

Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Directive 2012/18/EU "Seveso III")

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Quantités seuils : seuil plancher = 100 t

seuil plafond = 200 t

En conformité avec l'application nationale.

Classement stockage (ICPE):

3440

4510

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour un mélange.

Section 16 AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Texte complet des phrases H citées dans les sections 2 et 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de première délivrance: 11.04.2016

Date de la version actuelle délivrance: 05.06.2019

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.